

« Monédières'info »

Bulletin de liaison du site
Natura 2000
Landes des Monédières

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



n°02

Août 2013

L'Édito du Président du comité de pilotage

Une nouvelle année d'animation vient de s'achever, toujours sous le signe de la préservation des milieux et des espèces remarquables de ce site.

Elle a été ponctuée de travaux de restauration des landes, avec des interventions de lutte contre l'envahissement par la fougère aigle, les genêts à balais, la bourdaine ou encore les ronces, par traction animale ou par débroussaillage manuel ou mécanique.

Puis est venu le temps de la contractualisation, avec le renouvellement de plus de 70 ha de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt*) dont 17 ha sur le haut du Cirque de Freysselines.

Et tout au fil de l'année, ce sont des scolaires, des touristes et des habitants du massif qui ont été accueillis et accompagnés dans la découverte de la gestion des milieux remarquables des Monédières.

Voilà à quoi ressemble la vie de ce site Natura 2000, rythmée une fois par an par la réunion du comité de pilotage, qui valide, entre-autre, le programme d'animation pour la prochaine saison.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, particulièrement impliqué dans le réseau Natura 2000, s'efforcera de remplir une fois encore les objectifs définis sur ce site qui fait par ailleurs partie des sites emblématiques de son territoire.

Pierre Coutaud,
Président du COPIL*,
et Vice-Président du PNR de Millevaches
en Limousin.

Carte d'identité du site Natura 2000 :

Nom : Landes des Monédières

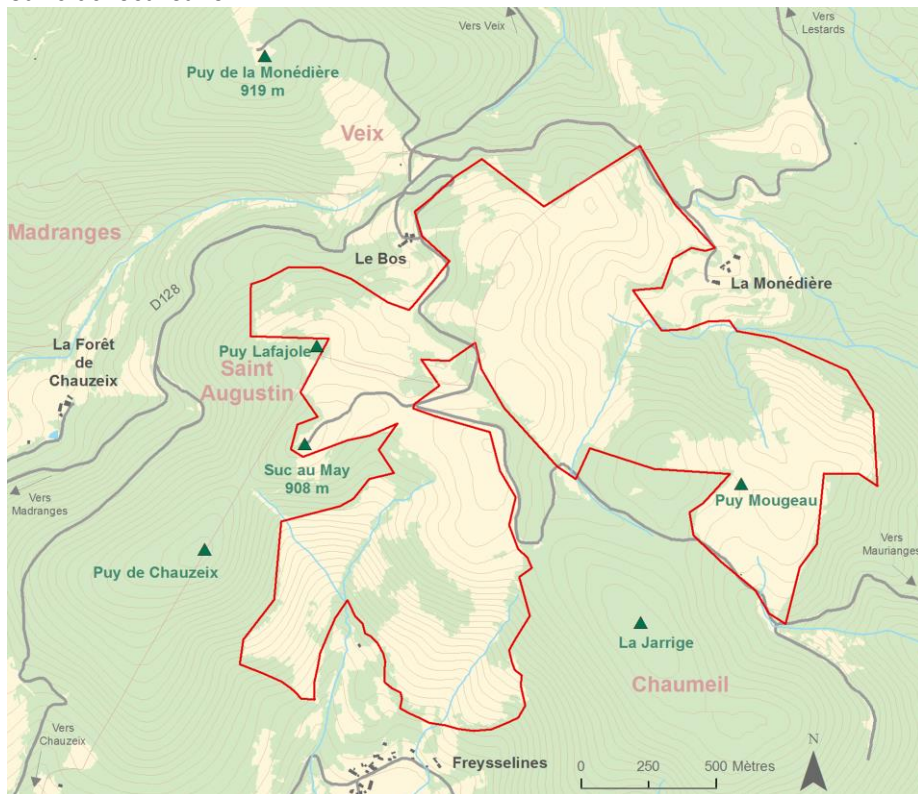
Communes concernées : Chaumeil, Saint-Augustin (19)

Surface du site : 244 hectares

Altitude (min, max) : 650 m à 908 m

Validation du DOCOB* : 20 mars 2007 (en COPIL*)

Carte de localisation :



Animatrice du site : Malika CONSTANS - PNR Millevaches en Limousin

Téléphone : 05.55.95.39.65

Courriel : m.constans@pnr-millevaches.fr

Chiffres clés de la contractualisation

Vieux arbres
maintenus
sur pied

435

17
ha de
travaux mécaniques
de restauration

73

ha
de MAEt*



Une autre vie s'invente ici

Quelques espèces à observer sur le site :



Le Circaète Jean-Le-Blanc
Rapace spécialisé dans la
chasse de serpents.



La Drosera à feuilles rondes
Plante carnivore vivant dans
les tourbières.



Le Lucane cerf-volant
Grand coléoptère des milieux
forestiers âgés.



L'Arnica des montagnes
Plante médicinale typique des
sols pauvres et acides.



Zoom sur la Charte Natura 2000

Le site Natura 2000 des Landes des Monédières a été désigné en raison de la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire tels que les pelouses et landes sèches (140 ha), les hêtraies à houx (17 ha) et les végétations des tourbières (7 ha). La présence du Lucane cerf-volant, de la Barbastelle, chauve-souris typique des forêts mixtes âgées, ou encore de nombreuses espèces d'oiseaux protégées viennent confirmer l'importance de ce site.

Les principaux objectifs de gestion et de conservation de ce site sont:

- Le maintien des landes sèches, habitats forestiers, espèces associées et des corridors écologiques,
- Le soutien aux activités économiques favorables au site,
- La protection des chauves-souris lors de la rénovation du bâti ancien,
- La promotion touristique du site,
- L'amélioration des connaissances sur le site.

La Charte Natura 2000 est un document constitué d'une liste d'engagements qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces. Ces engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ainsi qu'à des pratiques sportives et récréationnelles respectueuses des habitats naturel et des espèces.

Outre ces engagements, des recommandations, destinées à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation, y sont également proposées. En contrepartie, la Charte procure des avantages fiscaux aux signataires, tout en étant plus souple que les Contrats Natura 2000. Les titulaires de droits réels et personnels adhèrent à la Charte, sur la base du volontariat, pour tout ou partie des terrains qu'ils possèdent, pour une durée de 5 à 10 ans.

La Charte du site Landes des Monédières a été approuvée par Arrêté préfectoral n° 2011137-0002 du 17 mai 2011. Les parcelles pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont listées dans l'arrêté préfectoral n° 2013003-0001 du 3 janvier 2013.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Parc à l'adresse www.pnr-millevaches.fr ou sur simple demande auprès de l'animatrice du site.

Inventaires naturalistes

Afin d'améliorer les connaissances naturalistes du site, des inventaires de coléoptères forestiers ont eu lieu pendant l'été.

Le Lucane cerf-volant, cf. photo ci-dessus, la Rosalie des Alpes ou encore le Pique-prune font partie des espèces recherchées en priorité. Si vous avez vu ces espèces, merci de prendre contact avec :

Romain CHAMBORD
Société Entomologique du Limousin
romain.chambord@selweb.fr
06.88.02.33.95

Mercredis des Monédières

Le programme de sorties découverte « Les Mercredis des Monédières », mis en place par le PNR et les Communautés de Communes Monédières et Vézère-Monédières, est bientôt terminé.

Il vous reste encore une occasion de venir découvrir les richesses du massif des Monédières : le 25 septembre, Jean-Michel Teulière en personne vous guidera à la rencontre des animaux nocturnes, dès 20h30, au départ de la salle polyvalente de Madranges.

Renseignements et réservations :
Maison des Monédières - Chaumeil
05.55.21.21.24

Le petit glossaire du « Monédières'info » :

COPIL* : **CO**mité de **PI**lotage. Groupe composé de l'ensemble des acteurs concernés par un site Natura 2000 et présidé par un élu local ou à défaut le préfet, qui établit le **DOC**OB* et suit sa mise en œuvre.

DOCOB* : **DOC**ument d'**OB**jectifs. Document qui fixe les objectifs et mesures qui peuvent contribuer à la préservation et/ou la restauration des espèces et habitats justifiant la création du site.

MAEt* : **M**esure **A**gro-**E**nvironnementale **t**erritorialisée. Aides agricoles contractualisées pour 5 ans et visant à la préservation de l'environnement. Elles sont éligibles sur des territoires prédéfinis, par exemple au sein d'un site Natura 2000.

